

**SERVICE AUX ECLUSES
VALABLE DU 1^{er} JANVIER 2012 AU 31 DECEMBRE 2012**

2012 : année
de chômages sur
la Mayenne et l'Oudon

03/09 au 09/11
10/09 au 09/11
12/09 au 09/11



- **De Mayenne (n°1) à l'écluse de Fourmusson (n°37) (Mayenne)**
Service aux écluses assuré de 9H00 à 12H30 et de 13H30 à 20H00, sauf remplaçants jusqu'à 19H00
Les éclusières ne sont pas systématiquement remplacées pendant les jours de repos hebdomadaires et les jours fériés – Se référer à la couleur du disque
Attention : mesures particulières pour les écluses suivantes
 - Section écluse de Fourmusson – écluse de Bootz : personnel éclusier en place du 1^{er} avril aux dates de début des chômages.
 - Section écluse de Belle-Poule – écluse de Mayenne : service assuré du 16 juin au 2 septembre 2012 sauf pour les écluses des Fourmondrières Inférieure et Supérieure, Bas-Hambert, et Grenoux (éclusage du 1^{er} mai au 2 septembre), et en plus pour l'écluse de Mayenne (3 jours par semaine du 1^{er} mai au 15 juin)
- **Du Mans (n°1) à l'écluse de Beffes (n°16) (Sarthe)**
Service aux écluses assuré selon les modalités suivantes :
Les éclusières et éclusiers ne sont pas systématiquement remplacés pendant les jours de repos hebdomadaires, le week-end ou durant leurs congés annuels – Se référer à la couleur du disque
Écluses de la Râterie(n°2), Chauoué(n°3), Spay(n°4), La Suze(n°6), Fercé(n°7), Ignières(n°10), Juigné(n°13), Solesmes(n°14)
 - Du 1^{er} janvier au 15 mars : 9 h à 10 h sauf le mercredi et le week-end
 - Du 16 mars au 31 mars : 9 h à 11 h sauf le mercredi et le week-end
 - Du 1^{er} avril au 30 avril : 9 h à 12h30 et 14h à 18 h30 sauf cas particuliers (*)
 - Du 1^{er} mai au 15 sept : 9h-12 h 30 et 14h-19 h sauf cas particuliers (*)
 - Du 16 septembre au 15 novembre : de 9 h à 12 h 30 et 14 h à 17 h sauf cas particuliers (*)
 - Du 16 novembre au 31 décembre : 9h-10h sauf le mercredi et le week-end**Écluses des Planches(n°1), Roézé(n°5), Noyen(n°8), Malicorne(n°9), Parcé(n°11), Courtigné(n°12), Sablé(n°15), Beffes(n°16)**
 - Du 1^{er} janvier au 6 avril : éclusage libre dans le respect des horaires d'ouverture aux écluses
 - Du 7 avril au 30 avril : Service uniquement les week-ends, les jours fériés et durant les vacances scolaires (7/04 au 22/04)
 - Du 1^{er} mai au 15 sept : 9h-12 h30 et 14h-19h00 sauf cas particuliers (*)
 - Du 16 septembre au 31 décembre : éclusage libre dans le respect des horaires d'ouverture des écluses

(*) Contacter le bureau « Gestion des rivières » du CG 72 au 02 43 54 74 72

- **De Segré au Lion d'Angers (Oudon)**
- **De l'écluse de la Jaille-Yvon (n°38) à Angers (Mayenne)**
- **De l'écluse de Pendu (n°17) à Angers (Sarthe)**

Horaires du service aux écluses : de 9H à 12H30 et de 14H à 20H00, sauf remplaçants (9H30 – 12H30 et 14H – 19H)
Les éclusières ne sont pas systématiquement remplacées pendant les jours de repos hebdomadaires et les jours fériés – Se référer à la couleur du disque.

- Attention :**
- Du 1^{er} au 31 janvier 2012, le service est assuré de 14h00 à 16h00 sauf les mercredi, samedi et dimanche.
 - Du 1^{er} au 28 février 2012, le service est assuré de 10h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00 sauf les mercredi, samedi et dimanche.
 - Du 1^{er} au 31 mars 2012, le service est assuré de 10h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00, sauf les samedi et dimanche.
 - Du 1^{er} au 30 avril 2012, le service est assuré tous les jours de 9h00 à 12h30 et de 14h00 à 18h30.
 - Du 1^{er} mai au 15 septembre 2012, le service est assuré tous les jours de 9h00 à 12h30 et de 14h00 à 20h00.
 - Du 16 au 30 septembre 2012, le service est assuré tous les jours de 9h00 à 12h30 et de 14h00 à 18h00.
 - Du 1^{er} au 16 octobre 2012, le service est assuré de 9h00 à 12h30 et de 14h00 à 18h00 sauf les mercredi et dimanche
 - Du 17 octobre au 15 novembre 2012, le service est assuré de 9h00 à 12h30 et de 14h00 à 17h00 sauf les mercredi et dimanche
 - Du 16 novembre au 31 décembre 2012, le service est assuré de 14h00 à 16h00, sauf les mercredi, samedi et dimanche.

Mesures particulières pour les écluses suivantes :

- Écluses de Grez-Neuville et Chambellay : personnel remplaçant en place du 7 avril au 12 septembre 2012
- Écluse du Pendu à Morannes : personnel remplaçant en place
 - Du 7 avril au 31 mai : les week-ends, les jours fériés et durant les vacances scolaire d'avril 2012 (7/04 au 22/04), du 28/04 au 1^{er} mai, du 5 mai au 8 mai, les 12 et 13 mai, du 17 au 20 mai et du 26 au 28 mai 2012
 - du 2 juin au 30 septembre 2012
- Écluse de Segré : personnel remplaçant en place les week-ends de juin et de septembre (jusqu'au écourées) et du 1^{er} juillet au 31 août 2012
- **Seuil en Maine à Angers :**
Éclusage par le plaisancier (manœuvre automatique de 8h à 20h) sauf en période d'inondations (passage par la passe marinière)